

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 30 juin 2025**

CONVOCACTION

Date : 24 juin 2025

Affichée le : 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 34
Pouvoirs : 8
Absent : 5

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

02 JUL. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

03 JUL. 2025

Absents représentés

Mme SAVAS

Mme TALL

Mme PEREZ

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés

Mme DUCHATELLE.

Absents non représentés

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

15 Décision modificative n°01

■ Rapport de présentation :

Thierry BROCHOT, Adjoint

Il vous est proposé de modifier le budget primitif 2025, approuvé par délibération n°6 en date du 02 avril 2025, par l'adoption d'une décision modificative qui représente 47 243.00 € de crédits nouveaux en section d'investissement.

- Il s'agit de régularisations comptables au chapitre au 041 « opérations patrimoniales » pour 47 243 euros. Ce sont des opérations d'ordres, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune incidence sur la trésorerie. Cette inscription en dépenses et en recettes concerne un remboursement d'avances versées pour les travaux de Halle Fichet.
- Il est également proposé d'inscrire +111 105 euros, au chapitre 23, et – 111 105 euros au chapitre 21, ces écritures sont la conséquence des ajustements de crédits nécessaires dans le cadre des mouvements sur nos opérations gérées en AP/CP.

Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est le suivant :

**Section d'investissement /
Dépenses**

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025



ID : 060-216001743-20250703-15DEL_CM300625-DE

Chap.	Libellé chapitre	Nature	Fonction	Opération	libellé opération	MONTANT
21	IMMO CORPORELLES	2128	511	0825	AIRE DE JEUX	-11 105,00
21	IMMO CORPORELLES	21351	281	0217	RESTAURATION ET ENTRETIEN	-10 000,00
21	IMMO CORPORELLES	21351	61	0021	AUTRES BATIMENTS	-23 000,00
21	IMMO CORPORELLES	21318	213	0213	BATIEMENTS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	-17 000,00
21	IMMO CORPORELLES	2151	845	1214	ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS	-50 000,00
TOTAL CHAPITRE 21						-111 105,00
23	IMMO EN COURS	2313	028	2401R	REHABILITATION BRASSENS	-74 827,00
23	IMMO EN COURS	2313	213	2103R	EXTENSION/RENOVATION ECOLES MACE/FREINET	65 215,00
23	IMMO EN COURS	2313	312	1108R	IMMEUBLE FICHET	-8 913,00
23	IMMO EN COURS	2313	312	0305R	EGLISE SAINT MEDARD	13 360,00
23	IMMO EN COURS	2313	518	2210R	PARKING SILO	-200 000,00
23	IMMO EN COURS	2313	213	2209	ECOLE RELAI	416 270,00
23	IMMO EN COURS	2313	213	2301R	EQUIPEMENT ENFANCE QUARTIER DES CAVEES	-193 760,00
23	IMMO EN COURS	2313	020	2406	REHABILITATION ESPACE BUHL	93 760,00
23	IMMO EN COURS	2315	845	2303R	PARC DES CARRIERES	50 000,00
23	IMMO EN COURS	2315	845	2307R	GUYNEMER	-50 000,00
TOTAL CHAPITRE 23						111 105,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2313	312	1108	IMMEUBLE FICHET	47 243,00
TOTAL CHAPITRE 041						47 243,00
TOTAL						47 243,00

**Section d'investissement /
Recettes**

Chap.	Libellé chapitre	Nature	Fonction	Opération	libellé opération	MONTANT
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	238	312	1108	IMMEUBLE FICHET	47 243,00
TOTAL CHAPITRE 041						47 243,00

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2311-1, et L2311-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération n°06 du 2 avril 2025, portant sur l'adoption du budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 23 juin 2025,

Considérant que, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 34	Pour : 32	Contre : 2	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à la majorité :**

Article unique : d'adopter la décision modificative n°1 du budget primitif 2025, telle que présentée dans le rapport de présentation.

CREIL, le **03 JUIL. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-15DEL_CM300625-DE



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoires

La secrétaire de séance

Madame Sophie DHOURY-LENNER



Jessica ELONGUERT

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025



ID : 060-216001743-20250703-15DEL_CM300625-DE